



Le Conseil canadien sur la reddition de comptes annonce son plan stratégique 2019-2021 visant à accélérer les progrès en matière de qualité de l'audit au Canada

TORONTO, le 16 janvier 2019 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a annoncé aujourd'hui que le conseil d'administration avait approuvé un nouveau plan stratégique triennal, le [Plan stratégique 2019-2021 : pour l'accélération des progrès en matière de qualité de l'audit](#), conçu pour favoriser l'avènement de solutions durables permettant d'obtenir plus rapidement des audits de meilleure qualité au Canada. Le CCRC est l'organisme canadien responsable de la réglementation applicable aux cabinets qui auditent des sociétés ouvertes du Canada.

Tout au long de la période 2019-2021, le CCRC rehaussera l'efficacité de son travail de réglementation et favorisera la réalisation d'audits de meilleure qualité en fondant ses efforts sur les quatre piliers suivants :

- 1. Cultiver une culture proactive, adaptative et innovante, qui favorise le rehaussement de l'efficacité de son travail de réglementation.** Le CCRC mettra davantage l'accent sur les améliorations à apporter à son leadership, à la consolidation de son équipe et à sa culture, de façon à pouvoir maximiser ses capacités organisationnelles et à se positionner en tant qu'employeur de choix.
- 2. Favoriser l'adoption de changements systémiques ciblés permettant d'obtenir plus rapidement des améliorations sur le plan de la qualité de l'audit.** Au Canada, les cabinets d'experts-comptables doivent faire plus pour intégrer pleinement la réalisation d'audit de qualité dans leurs activités. Le déploiement de systèmes de gestion de la qualité axés sur la gestion des risques, la priorisation d'un cadre de gouvernance et d'une culture organisationnelle solides, et la mobilisation de professionnels très bien formés seront essentiels à la réalisation d'audits de qualité uniforme. Le CCRC a instauré une évaluation complète de ces systèmes de gestion de la qualité.
- 3. Influer sur les modalités futures de réalisation et de réglementation de l'audit.** Le CCRC orientera de façon proactive l'évolution de la réglementation liée aux questions d'actualité, aux nouveaux secteurs d'activité et aux nouvelles technologies qui ont une incidence sur la qualité de l'audit, et influera sur la définition des normes et des lignes directrices visant les auditeurs.
- 4. Favoriser la réalisation d'audits de qualité uniforme à l'échelle mondiale.** Le CCRC continuera d'élargir sa capacité d'accéder aux travaux d'audit réalisés à l'étranger visant

des émetteurs assujettis canadiens, de collaborer avec des organismes de réglementation internationaux et d'accroître son rayonnement sur la scène internationale en tant que leader d'opinion relativement aux questions touchant la qualité de l'audit.

Carol Paradine, chef de la direction du CCRC, a déclaré ce qui suit : « Le plan stratégique 2019-2021 du CCRC est conçu pour répondre aux défis et possibilités que représente la réglementation de l'audit et au besoin de favoriser l'uniformité et la grande qualité des audits de sociétés ouvertes réalisés au Canada au cours des trois prochaines années. Pour ce faire, nous poursuivrons notre quête d'innovation, d'amélioration continue et de qualité de l'audit nouvelle génération, tout en nous engageant auprès des parties prenantes qui ont la capacité d'influer sur la qualité de l'audit au Canada et en sont aussi tributaires.

« Les technologies, les nouveaux secteurs d'activité et l'évolution des attentes des parties prenantes ont une incidence sur les marchés publics du Canada et transforment l'audit tel que nous le connaissons. Dans l'environnement d'audit de 2021, il faudra un organisme de réglementation souple et progressif qui soit résolument orienté vers l'amélioration de la qualité de l'audit et le renforcement de la protection des investisseurs. »

Pour élaborer ce nouveau plan stratégique triennal, le CCRC a consulté des parties prenantes clés, dont des investisseurs, des comités d'audit et d'autres organismes de réglementation, de même que certains de ses employés.

Le plan stratégique du CCRC, *Plan stratégique 2019-2021 : pour l'accélération des progrès en matière de qualité de l'audit*, est accessible sur le site www.cpab-ccrc.ca.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien de réglementation de l'audit responsable de la surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC est un organisme indépendant des autorités de réglementation provinciales chargées de la supervision de la profession comptable. Organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial, le CCRC contribue à renforcer la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière, sur laquelle reposent les marchés financiers du Canada. Le CCRC a des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec :

Adrienne Jackson, directrice principale, Communications
Conseil canadien sur la reddition de comptes
adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca